

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

Décision n° N 2017-47 du 18 décembre 2017 portant cessation de fonctions à l'Établissement français du sang

NOR : SSAK1731036S

Le président de l'Établissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8;
Vu le décret du 16 octobre 2017 portant nomination du président de l'Établissement français du sang;
Vu la décision n° N 2016-10 du président de l'Établissement français du sang du 16 mars 2016 nommant M. Rachid DJOUDI aux fonctions de directeur de l'établissement de transfusion sanguine Île-de-France,

Décide:

Article 1^{er}

Il est mis fin aux fonctions de directeur de l'établissement de transfusion sanguine Île-de-France exercées par M. Rachid DJOUDI à compter du 18 décembre 2017.

Article 2

La décision n° DS 2016-18 du 16 mars 2016 lui conférant délégation de pouvoir et de signature est abrogée à compter de la même date.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 18 décembre 2017.

Le président de l'Établissement français du sang,
F.TOUJAS